



**Télé-Québec**

**OBSERVATIONS DE TÉLÉ-QUÉBEC**

**SUR LE THÈME « PARLONS TÉLÉ »**

**En réponse à**

**L'Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2014-190**

**Présenté au**

**CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES**

**Le 20 juin 2014**

## **SOMMAIRE DES OBSERVATIONS DE TÉLÉ-QUÉBEC**

### **SUR LE THÈME « PARLONS TÉLÉ »**

#### **Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2014-190**

Télé-Québec félicite le CRTC de son initiative et témoigne à titre de télévision publique, francophone, autonome, éducative, culturelle et non intégrée.

L'intervention se limite à quatre orientations principales :

- 1) Télé-Québec apprécie d'être sur le bouquet de base au Québec, mais souhaite être disponible sur l'ensemble des EDR au Canada afin que francophones et francophiles puissent avoir accès, s'ils le désirent, à sa programmation de qualité pour les adultes et en particulier pour la jeunesse.
- 2) Comme les émissions de télévision sont maintenant accessibles sur plusieurs écrans dans un modèle en continu selon les choix des consommateurs, Télé-Québec recommande que tous ceux qui bénéficient des contenus ainsi produits contribuent à son financement. Le financement de la production canadienne par les EDR ne doit pas reposer uniquement sur leurs activités de télédistribution, mais plutôt sur l'ensemble de leurs activités.
- 3) Comme le CRTC manifeste une sensibilité concernant l'accès de la télévision aux auditoires mal desservis, Télé-Québec désire attirer l'attention du CRTC sur les besoins relatifs à la programmation pour enfants et sur les besoins non comblés des clientèles plus restreintes qui recherchent à la télévision des émissions moins reliées au divertissement, mais davantage à l'éducation, à la culture et à la réflexion.
- 4) Enfin, Télé-Québec veut attirer l'attention du CRTC sur la situation de plus en plus précaire des petites chaînes non intégrées à de grands groupes. Elle propose des pistes de solution pour tenir compte de leur situation particulière.



Télé-Québec

## Par courriel

Le 20 juin 2014

Monsieur John Traversy  
Secrétaire général  
Conseil de la radiodiffusion et des  
télécommunications canadiennes  
Ottawa (Ontario) K1A 0N2

### **Objet : Observations de Télé-Québec sur le thème « Parlons télé » – Avis de consultation CRTC 2014-190**

Monsieur le Secrétaire général,

1. Comme le Conseil l'a souligné à maintes reprises, l'industrie de la radiodiffusion est en profonde mutation et les modèles actuels ne sont peut-être plus adaptés pour faire face aux enjeux du futur. Télé-Québec félicite donc le CRTC de son initiative de réflexion et de consultation, à la fois opportune et appropriée, et souhaite y contribuer.
2. Télé-Québec souhaite ainsi comparaître lors de l'audience fixée à l'automne sur cette question.
3. Télé-Québec est une télévision généraliste publique et francophone à vocation éducative et culturelle. Elle s'adresse à la fois aux adultes et aux enfants, et elle a su conserver une réputation de qualité et de rigueur dans sa programmation et dans ses pratiques d'affaires. Elle occupe le deuxième rang des entreprises de radiodiffusion (après Radio-Canada) selon le dernier sondage Léger sur l'appréciation des entreprises, loin devant TVA, V, Bell Média et Cogeco. C'est une chaîne autonome, affiliée à aucun des grands groupes, et ne disposant pas de moyens de distribution, à l'exception de ses antennes au Québec.
4. Malgré cela, Télé-Québec est une télévision importante dans l'environnement télévisuel québécois.
5. D'abord, c'est la télévision préférée des enfants. Trois enfants sur quatre regardent Télé-Québec chaque semaine. Sa programmation jeunesse (40% de son offre) a

la confiance des parents. Ses séries gagnent, année après année, des prix aux Géméaux et à l'Alliance Médias Jeunesse. Son site internet pour la jeunesse, sa zone vidéo, sa section pour les parents sont les plus fréquentés. Pour ce faire, Télé-Québec collabore régulièrement avec d'autres radiodiffuseurs publics (SRC et TFO) ou avec des partenaires privés pour élargir et enrichir son offre.

6. Comme télévision éducative s'adressant au grand public, Télé-Québec est aussi :
  - Une télévision où l'on apprend (*Génial!*, *Le code Chastenay*, *Une pilule, une petite granule*, etc.);
  - Une télévision qui conseille, grâce à ses nombreux magazines sur la famille, la consommation, l'environnement, l'alimentation, etc.;
  - Une télé d'opinions, grâce à ses émissions d'entrevues et de débats telles *Les francs-tireurs*, *Bazzo.tv*, *Deux hommes en or* et *125, Marie-Anne*.
7. Comme télévision culturelle, Télé-Québec privilégie la découverte de nouveaux talents (*Belle et Bum*, *SNL Québec*, etc.), une programmation de cinéma variée et de qualité et des documentaires qui occupent cinq cases en heures de grande écoute par semaine. C'est la seule télévision à présenter un magazine culturel en heures de grande écoute et à produire une plateforme numérique entièrement vouée aux artistes sur tout le territoire, La Fabrique culturelle.
8. C'est une télévision audacieuse qui expérimente de nouveaux formats et donne la chance à des artistes ou à des projets qui rendent les autres chaînes plus frileuses, par exemple avec *Les bobos*, *Le 16 heures*, *Les appendices*, *Les gars des vues*, *Dis-moi tout*, etc.
9. Enfin, c'est une télévision présente en région, grâce à ses bureaux régionaux qui contribuent à la visibilité de leur région de façon novatrice, en particulier cette année par leur contribution centrale à La Fabrique culturelle, etc.
10. C'est en s'appuyant sur notre réalité dans l'univers changeant de la radiodiffusion et sur la fierté de ce nous accomplissons chaque jour dans ce nouveau contexte que nous souhaitons intervenir dans cette consultation.
11. Partenaire de Canal Savoir depuis de nombreuses années et partenaire principal depuis sept ans, nous souhaitons aussi intervenir en son nom sur des enjeux qui nous sont communs.
12. Canal Savoir est un OSBL résultant d'un partenariat entre Télé-Québec, neuf universités membres, deux cégeps et TFO. La chaîne consacre la totalité de sa grille horaire à la diffusion des connaissances ainsi qu'à la valorisation des savoirs et des idées. Elle diffuse des émissions majoritairement en français, mais aussi en anglais. Elle dispose d'un budget très limité pour faire face à l'ensemble de ses obligations.
13. En guise de préambule à cette conversation, il est important de rappeler que la télévision ne doit pas être confondue avec le téléviseur. La télévision n'est pas un appareil. Ce n'est pas non plus un mode de distribution, puisqu'elle est passée du hertzien au câble, au satellite, au Web et maintenant au mobile. Ce qui définit et

fait la valeur de la télévision, ce n'est pas le véhicule mais les contenus. Loin d'être un frein à la distribution des contenus, les nouvelles technologies en facilitent la diffusion en respectant davantage les choix et le rythme des consommateurs. Le problème réside dans le fait que les modèles économiques et les modèles de gestion de droits peinent à s'adapter au nouveau contexte.

14. Nous n'avons pas l'intention dans ces observations de répondre à l'ensemble des préoccupations des Canadiens résultant de vos consultations antérieures. Nous limiterons nos commentaires à quatre sujets qui nous concernent de façon particulière :
  - a) L'accroissement de l'offre des services francophones à tous les Canadiens qui le désirent;
  - b) Le financement d'une production diversifiée et de qualité;
  - c) Les auditoires mal desservis;
  - d) La situation des petites chaînes indépendantes et non intégrées.

### **La distribution des signaux**

15. Télé-Québec appuie la proposition du CRTC d'exiger que les EDR du Québec offrent à leurs abonnés un petit service de base entièrement canadien dont feraient partie obligatoirement Télé-Québec et Canal Savoir, qui sont financés en partie par les payeurs de taxes du Québec.
16. Nous croyons toutefois, compte tenu des préoccupations du CRTC que les Communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) aient un accès approprié à une diversité de services dans leur langue, que Télé-Québec et Canal Savoir devraient obligatoirement être aussi offerts à l'ensemble de la population canadienne qui pourrait alors avoir accès à du contenu de qualité en français. Francophones en situation minoritaire, francophiles, Québécois habitant d'autres régions du Canada, immigrants de culture francophone, tous pourraient y voir un intérêt. Les émissions de Télé-Québec pour la jeunesse y seraient particulièrement appréciées, puisqu'elles sont présentement diffusées sur les ondes de TV5 États-Unis. Cette offre additionnelle de services francophones, à relativement peu de frais, viendrait aussi compenser partiellement le déséquilibre actuel entre l'offre en français et en anglais pour ces communautés.
17. C'est pourquoi, à l'instar du gouvernement du Québec, nous recommandons :
  - a) Que les entreprises de télédistribution situées à l'extérieur du Québec soient obligées d'offrir tous les services canadiens de langue française;
  - b) Que cette offre élargie devrait inclure Télé-Québec et Canal Savoir qui offrent une programmation éducative et culturelle distinctive, et en ce qui concerne Télé-Québec, dont une partie importante est consacrée aux émissions jeunesse et familiale.

## **Le financement de la programmation canadienne**

18. Parmi les trois principaux objectifs poursuivis par le Conseil lors de cette consultation, celui qui nous interpelle surtout est celui qui veut assurer : « Un système de télévision qui encourage la programmation canadienne captivante et diversifiée. »
19. L'avènement de nouveaux écrans n'a pas diminué la clientèle globale des émissions de télévision, mais l'a fait voyager dans l'espace et dans le temps. Les EDR et les chaînes conventionnelles, à titre de diffuseur ou de distributeur, s'en trouvent affaiblies alors que les médias numériques bénéficient des investissements majeurs de ces derniers à peu de frais. Dans le système actuel, ce sont les télévisions conventionnelles, à qui l'on a refusé des redevances, qui contribuent pour la plus large part à la production de contenus nécessitant des investissements majeurs (dramatiques, variétés, émissions jeunesse et émissions culturelles). Les EDR contribuent au financement de ces productions en versant 5% de leurs revenus bruts découlant de leurs activités de radiodiffusion. Toutefois, aucune contribution n'est exigée des revenus en provenance de leurs services hors programmation qui bénéficient des productions auxquelles elles n'ont pas contribué financièrement.
20. Il faut cesser de considérer la télévision et le numérique comme deux mondes séparés dont l'un, en recul, est réglementé et un second, en progression, ne l'est pas. Il est donc impératif de considérer ces nombreuses fenêtres comme un continuum et non comme des médias distincts, et ce, autant du point de vue du financement de la programmation que de la gestion des droits.
21. Nous comprenons le désir de nombreux Canadiens d'avoir accès au plus grand nombre de chaînes étrangères, au plus bas prix possible. La télévision demeure pour plusieurs le divertissement de choix. C'est aussi une source d'information, une ouverture sur le monde, une invitation au plaisir d'apprendre, de comprendre et de s'interroger. La télévision, c'est aussi une culture partagée et particulièrement pour les francophones, en si petit nombre sur ce continent, une composante essentielle de leur identité.
22. Aucune culture originale qui s'adresse à des communautés distinctes et de petite taille ne peut survivre sans l'aide de l'État, que cette aide soit financière, réglementaire ou une combinaison des deux. Sans soutien à la production télévisuelle canadienne, celle qui est la plus accessible à la population, nous assisterons à un rétrécissement de l'intérêt pour ce qui est canadien et, par conséquent, à un affaiblissement de notre identité et de notre culture.
23. Le système actuel mis en place pour soutenir la production télévisuelle au Canada a permis de bâtir une industrie de qualité qui a bien servi les Canadiens, à la fois par la quantité, la qualité et la diversité des contenus diffusés.
24. La fluidité des frontières entre les différents écrans, l'affaiblissement progressif des diffuseurs conventionnels, la baisse attendue des revenus des EDR dans leurs activités de télédistribution, l'absence de réglementation et conséquemment, de

contribution des autres intervenants du système, laissent présager un affaiblissement des contributions futures aux productions canadiennes.

25. C'est pourquoi nous appuyons tous les intervenants qui considèrent que tous ceux qui bénéficient des productions canadiennes ou qui retirent leur profit de contributions du public canadien devraient être appelés à y contribuer. Il s'agit d'une question d'équité et de survie culturelle.

### **Les auditoires mal desservis**

26. Dans son Avis de consultation – article 81 et les suivants, le Conseil se montre préoccupé de l'accès de certains groupes de citoyens aux services de télévision. Sa préoccupation s'arrête toutefois aux communautés linguistiques en situation minoritaire, aux malentendants et aux non-voyants.
27. En ce qui concerne les francophones et francophiles en milieu minoritaire, nous avons déjà proposé que les EDR puissent offrir à tous les citoyens, au Canada, qui le désirent l'ensemble des services canadiens de langue française, à la demande, incluant bien sûr Télé-Québec et Canal Savoir.
28. Nous croyons aussi qu'il existe d'autres clientèles dont on doit tenir compte de façon prioritaire. Tout d'abord, les enfants et les jeunes. En cette période de bouleversements rapides et de ressources limitées, comment garantir aux enfants et la jeunesse des émissions canadiennes de qualité, qui sont attrayantes et qui contribuent à leur développement social et intellectuel, sur les écrans qui leur conviennent? Le Conseil se préoccupe de protéger la programmation locale. Peut-être devrait-il aussi envisager des mesures pour protéger la programmation pour enfants? Ces derniers sont nettement moins nombreux que les adultes, et les revenus publicitaires sont inexistantes. À long terme, seules pourront survivre les émissions achetées à bas prix de l'étranger, mais qui ne reflètent pas la culture, les préoccupations et les modes de vies d'ici.
29. La deuxième clientèle mal desservie est plus diffuse et concerne tous ces adultes qui recherchent à la télévision, moins le divertissement que l'éducation, la culture, la réflexion et la découverte. La télévision, on le sait, est un média de masse. Les annonceurs recherchent les auditoires millionnaires : les grandes séries dramatiques, les supervariétés populaires et les télé-réalités. Les magazines culturels sont absents des heures de grande écoute (sauf à Télé-Québec). Les émissions éducatives et les magazines sur la recherche, la science, les arts sont exclus des catégories financées par le Fonds des médias du Canada (FMC) autant que les émissions de réflexion et de débats. Toute une catégorie de téléspectateurs, moins nombreux mais tout aussi passionnés, s'éloignent de la télévision qui ne répond plus à leurs besoins.
30. Si l'on veut protéger la diversité de la programmation et servir l'ensemble des citoyens avec les émissions qui leur conviennent et qui répondent à leurs besoins, il faudrait élargir les critères de succès retenus par les organismes de financement au-delà des larges auditoires et des retombées financières des ventes internationales.

## **La situation des petites chaînes indépendantes et non intégrées**

31. Le document de consultation du CRTC se préoccupe également de l'impact de quelques grandes sociétés intégrées verticalement, qui possèdent à la fois des services de programmation et des EDR intégrées. Ces sociétés détiennent 49% des services spécialisés, payants, à la carte et VSD, mais reçoivent 84% de tous les revenus d'abonnement et 92% de tous les revenus publicitaires de tous les services facultatifs. Certes, ces entreprises dépensent davantage en programmation canadienne, mais leur capacité de contrôler les marchés et d'utiliser les effets de convergence à leur avantage leur donnent un pouvoir incontournable dans la compétition pour les ressources en publicité, pour l'acquisition d'émissions étrangères diffusées simultanément sur plusieurs de leurs chaînes et dans leur capacité d'utiliser les règles des fonds à leur avantage.
32. Le Conseil s'est penché sur les risques de préférence induite des distributeurs de signaux envers leurs propres services de programmation. Sa capacité d'action envers les autres menaces d'un marché purement commercial semble toutefois limitée. Le Conseil reconnaît cependant (paragr. 92) que les services non intégrés ont la possibilité d'offrir de la diversité en matière de programmation et de contribuer à réaliser d'autres objectifs de la Loi.
33. Comment assurer la protection des petites chaînes non intégrées et leur permettre de se développer dans des créneaux qui assurent une plus grande diversité de programmation au système de radiodiffusion canadien?
34. D'abord, il est important que le Conseil reconnaisse la situation particulière des petites chaînes non intégrées et qu'il s'en préoccupe. Parmi les solutions qui pourraient être apportées, nous en avons répertorié rapidement quelques-unes.
35. On pourrait reconnaître à ces chaînes un statut hybride et leur donner accès à des redevances, même si elles rejoignent une partie, toujours plus minime, de leur auditoire sur antennes.
36. On pourrait alléger le cadre réglementaires et les conditions de licence qui leur sont imposés.
37. Dans le dossier des négociations d'ententes commerciales avec les producteurs, les petites chaînes sont incapables, autant sur le plan financier qu'administratif, de respecter les modèles conçus par et pour de grands groupes intégrés. On devrait lever ces exigences ou leur accorder plus de flexibilité.
38. Le Fonds des médias du Canada pourrait assouplir ses règles et tenir compte de du créneau respectif de ces chaînes dans l'établissement de ses critères.
39. Le FMC pourrait aussi consentir une protection minimale aux enveloppes attribuées à ces chaînes moyennant certaines conditions.
40. Dans le cas de Télé-Québec, qui possède des bureaux régionaux mais sans véritables stations locales, le CRTC pourrait permettre à l'occasion des

détachements locaux sans qu'elle soit soumise à toutes les exigences de programmation requises des stations locales.

41. Ce ne sont là que des idées, car toutes les chaînes indépendantes non intégrées présentent des profils différents. Au Québec, que l'on pense à V, Télé-Québec, Évasion, APTN, TV5-Unis et Canal Savoir. C'est pourquoi il pourrait être opportun de créer un groupe de travail avec les principaux intervenants pour se pencher sur cette question qui n'a pas vraiment été examinée au cours de cette consultation.

## **Conclusion**

42. Nous sommes conscients que de nombreuses questions soumises à la consultation n'ont pas été abordées ici. Nous nous sommes limités à ce que nous connaissons le mieux. Nous demeurons à la disposition du CRTC afin de répondre à toute demande d'information additionnelle.

Espérant que ces observations seront pertinentes dans la décision du Conseil, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de nos sentiments distingués.

Denis Bélisle  
Directeur général principal et secrétaire corporatif

\*\*\* FIN DU DOCUMENT \*\*\*